

Contrairement aux opinions du solliciteur général au sujet d'un référendum, je trouve un vote de ce genre ne devrait pas être une mesure prise dans le vide mais qu'avant le scrutin, il y faudrait un grand débat à l'échelle nationale au cours duquel celui qui vote pourrait obtenir tous les renseignements possibles à ce sujet avant d'exprimer son suffrage.

De toute façon, monsieur l'Orateur, l'argument contre le référendum est spécieux. De tels arguments n'ont pour but que de priver nos concitoyens de l'occasion de s'exprimer clairement sur un sujet. Nous constatons que leurs représentants à la Chambre écartent leur point de vue pour diverses raisons. Je dois dire qu'à tout le moins, les arguments en faveur d'un référendum sont beaucoup plus forts que ceux auxquels on a eu recours la dernière fois qu'un gouvernement a utilisé le procédé, soit lorsque le gouvernement libéral de l'époque a demandé aux Canadiens de se prononcer sur la question de la conscription.

Quant à la mesure proprement dite, je me demande bien qui l'appuiera. Les partisans de l'abolition lui reprochent de perpétuer la peine de mort, mais il leur faudra sans doute se fier à la propension du premier ministre actuel à faire fi des lois qu'il ne goûte pas. Cette fois-ci, pourtant, on a peine à voir comment il pourrait se gausser d'une mesure de son ressort. Avant décembre dernier, du moins pouvait-on dire que s'il n'en tenait pas compte, c'était qu'elle avait été inscrite dans les statuts par le gouvernement de M. Pearson. Si la Chambre adopte cette mesure au cours de la soirée, c'en sera fait de ce pauvre prétexte. Les partisans du maintien de la peine de mort reprochent à la mesure de retenir le principe des deux poids, deux mesures. A quoi peuvent-ils s'attendre, au cas où la mesure serait adoptée, si ce n'est à une abolition de fait?

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant dire un mot de la valeur de dissuasion qui, à mon avis, constitue le nœud du débat. La mesure reconnaît la légitimité de cet argument—sinon, pourquoi maintenir la peine de mort dans les cas de meurtres d'agents de police ou de gardiens de prison? Des chiffres récemment publiés indiquent une augmentation considérable des homicides, solutionnés ou non, depuis 1967, année où on a supprimé ce moyen de dissuasion générale. Je mets quiconque au défi de dire qu'au cours des dix dernières années, période où il n'y a pas eu de pendaison, le Canada été un pays moins violent que précédemment, quoi qu'il ait eu à traverser des périodes de grandes tensions et de troubles comme ce fut le cas au cours de la grande dépression et des deux guerres mondiales. Tout député qui affirme que le maintien de la peine capitale engendrera une société plus violente exprime tout simplement des fadaises.

● (2050)

On n'a qu'à regarder le monde actuel, voir ce qui s'y passe et remarquer quelle sorte de dissuasion a constitué la peine capitale. Je suis entièrement d'accord avec le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) qui a cité l'exemple du crime organisé. Il a signalé que ce secteur de notre société est assez tranquille et que la violence n'y règne pas trop grâce à la dissuasion que constitue la peine capitale. Ses membres savent ce qui les attend s'ils violent nos lois.

Je vais prendre maintenant un exemple qui nous concerne presque tous. Il s'agit de notre législation en matière de conduite automobile. Nous savons tous que les radars, l'alcotest et le système des points incitent les gens à respecter le code de la route. Ils savent qu'ils existent et

qu'on les utilise. Si ces moyens de dissuasion n'existaient pas ou si les droits des conducteurs n'étaient pas en jeu, on peut imaginer qu'elle serait l'augmentation du carnage sur nos routes. En ce qui concerne la dissuasion, personne ne peut dire si la peine capitale a un effet de dissuasion moindre qu'un radar, qu'un alcotest ou qu'un système de démerite.

Cette mesure n'est pas bonne. Si j'avais quelques doutes, ils disparaîtraient à la seule pensée de la manière dont le premier ministre (M. Trudeau) a appliqué la loi au cours des cinq dernières années. J'exhorte donc les députés à voter contre ce bill.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, 101 discours ont été prononcés au cours de 12 jours de débat. Il serait juste de dire qu'on a tout dit. Il reste bien peu à ajouter mais si j'interviens à l'appui du bill c'est parce que je suis en faveur du principe de l'abolition de la peine capitale et que, par ailleurs, mon avis ne représente pas forcément celui de la majorité de mes commettants. Néanmoins, et en dépit de ce que pense la majorité de mes électeurs, je suis convaincu qu'ils ne voudraient pas que moi, en tant que leur représentant à la Chambre, je vote contre ma conscience. Celle-ci me dicte d'appuyer le projet de loi. De fait, j'exhorte le gouvernement à faire un pas de plus et à présenter à la Chambre une mesure tendant à abolir à tout jamais la peine capitale au Canada.

J'ai commencé par dire qu'on a tout dit à ce sujet. Je serai donc bref. D'autre part, même si j'appuie le bill et souhaite qu'avec le temps on propose à la Chambre l'abolition, une fois pour toutes, de la peine de mort au Canada, j'aimerais bien qu'on renforce nos lois sur la libération conditionnelle de sorte que nos criminels dangereux ne soient pas relaxés.

Enfin, puis-je dire aux députés qui sont en faveur de la peine capitale, ceux qui maintiennent que la peine de mort exerce un effet préventif, que je respecte leur opinion. J'aimerais citer un passage du roman «Le Docteur Jivago» de Boris Pasternak:

Si la bête qui dort dans l'homme pouvait être contenue par des menaces—toutes sortes de menaces, la prison ou le châtement après la mort—alors, le symbole suprême de l'humanité serait le dompteur de lions avec son fouet, et non le Prophète qui s'est immolé.

J'exhorte donc la Chambre à appuyer ce projet de loi.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, mon collègue vient de dire qu'on a consacré 12 jours à ce débat. Au début, je n'avais pas l'intention de prendre la parole au sujet de ce bill. Toutefois, comme mes collègues ont fait des commentaires, ils ont soulevé des points très intéressants. Je suis d'accord avec le député qui m'a précédé, à savoir que tout doit avoir été dit. On nous a fait part d'un tas de statistiques, ce qui a dû plaire à ceux qui aiment peser le pour et le contre et faire des calculs intéressants à partir de statistiques. On a signalé ce qui se passe ailleurs, par exemple en Irlande qui a récemment aboli la peine capitale, et en Californie qui l'a récemment rétablie, et on a fait la comparaison. Je suis un peu désavantagé puisque je suis presque le dernier à prendre la parole avant que l'on nous demande de nous prononcer. Tout a été dit. Même si les tribunes sont ce soir remplies de spectateurs, et que l'on soit tenté d'y revenir, je m'en abstiendrai.